

05-LA GESTION DES CENTRES DES OEUVRES SOCIALES UNIVERSITAIRES (COSU)

L'amélioration des conditions matérielles et morales des étudiants a été toujours au centre des missions fondamentales confiées aux établissements publics chargés des oeuvres sociales universitaires, quelles que soient les différentes appellations (CNOUS, COUS, COSU, ONOU) ou formes d'organisation et de fonctionnement qu'ils ont successivement connues en 1967, 1971, 1986 et 1995.

Bien que les crédits alloués dans ce sens n'aient cessé d'augmenter chaque année pour atteindre 6 782 491 000 DA en 1995 contre 2 917 000 DA en 1991, la gestion desdits établissements ne s'est pas traduite par une meilleure prise en charge des prestations d'accueil en termes d'hébergement, de restauration et de transport des étudiants dont le nombre de logés dans les cités universitaires s'est élevé à 124 669 en 1995/1996.

A travers les contrôles effectués auprès de 16 sur 27 centres des oeuvres universitaires (COSU), la Cour des comptes a été amenée à mettre en évidence des anomalies et insuffisances communes à l'ensemble de ces établissements, quoique certaines ont été déjà relevées dans son rapport annuel de 1992, telles par exemple :

- l'absence de mise en place du conseil d'orientation;
- les déficiences de la comptabilité de l'ordonnateur;
- les irrégularités en matière de création et de fonctionnement des régies et sous-régies;
- la non-teneur des registres et documents comptables par les services de l'ordonnateur;
- le non-établissement des titres ou ordres de recettes par l'ordonnateur et le non-respect des textes réglementaires en la matière;
- le règlement de dépenses en l'absence du visa du service fait sur les factures;
- l'absence du contrôle interne;
- le non-respect des textes réglementaires en matière de tenue des inventaires;
- l'hébergement ou l'affectation de chambres à des indus occupants.

Il apparaît ainsi que ces anomalies et insuffisances se rapportent essentiellement à l'organisation et au fonctionnement des COSU, ainsi qu'à leurs principales missions prévues par les dispositions du décret n°86-314 du 23 décembre 1986.

I-Organisation et fonctionnement

Une des principales caractéristiques des centres des oeuvres sociales universitaires (COSU) réside dans l'inapplication ou la méconnaissance des textes les régissant.